

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » - communication du rapport relatif à l'exercice 2018**

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Hélia Cacères, Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 19 décembre 2019**

**OBJET : Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » - communication du rapport relatif à l'exercice 2018**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les comptes de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » arrêtés au 31 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » de la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*